

PARTIE UNE

RÉSUMÉ

Les résumés sont constitués d'informations devant obligatoirement être communiquées, appelées « **Éléments** ». Ces Éléments sont numérotés dans les sections A - E (A.1 - E.7).

Le présent Résumé contient tous les Éléments dont la mention est obligatoire dans un résumé pour ce type de Titres et d'Émetteur. L'insertion de certains Éléments n'étant pas obligatoire, il peut exister des sauts de numérotation dans la séquence des Éléments.

Même lorsqu'un Éléments doit obligatoirement être mentionné dans ce résumé en raison du type de Titres et d'Émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée concernant cet Éléments. Dans ce cas, une brève description de l'Éléments est mentionnée dans le résumé, accompagnée de la mention « Non applicable ».

Section A - Introduction et Avertissements		
A.1	Introduction et Avertissements :	<p>Le présent Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les Titres doit être fondée sur un examen exhaustif de ce Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant les informations contenues dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, il est possible que l'investisseur demandeur ait à supporter, en vertu de la législation nationale des États Membres, les coûts de la traduction du Prospectus avant le début des procédures judiciaires.</p> <p>Seules peuvent voir leur responsabilité civile mises en jeu les personnes qui ont présentés le résumé, y compris toute traduction de celui-ci, mais seulement si le résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir ou non dans les Titres.</p>
A.2	Consentement(s) :	<p>Lorsque les Titres font l'objet d'une offre au public nécessitant la publication préalable d'un prospectus conformément à la Directive Prospectus (une « Offre Non Exemptée »), l'Émetteur donne son consentement à l'utilisation du Prospectus par le ou les intermédiaire(s) financier(s) (le(s) « Offrant(s) Autorisé(s) »), pendant la période d'offre et sous réserve des conditions indiquées ci-dessous :</p> <p>(a) Nom et adresse du ou des Offrant(s) Autorisé(s) : Kepler Capital Markets SA 112 Avenue Kleber Paris 75016 France (le ou les « Distributeur(s) »)</p> <p>(b) Période d'offre pendant laquelle l'utilisation du Prospectus est autorisée par le ou les Offrant(s) Autorisé(s) : Une offre de Titres sera effectuée en France au cours d'une période allant du 17 mai 2016 (inclus) au 29 juillet 2016 (inclus)</p>

		(c) Conditions d'utilisation du Prospectus par le ou les Offrant(s) Autorisé(s) :	Le Prospectus ne peut être utilisé que par le ou les Offrant(s) Autorisé(s) pour offrir les Titres dans la ou les juridictions où l'Offre Non Exemptée doit avoir lieu
		<p>Si vous avez l'intention d'acheter des Titres auprès d'un Offrant Autorisé, vous le ferez, et cette offre et cette cession se feront conformément aux conditions et autres accords existants entre cet Offrant Autorisé et vous, y compris en ce qui concerne le prix et les accords de livraison. L'Émetteur ne sera pas partie à ces accords et, par conséquent, le présent Prospectus ne contient aucune information concernant ces accords. Les modalités de cette offre devraient vous être fournies par l'Offrant Autorisé en question à l'heure où l'offre est effectuée. Ni l'Émetteur ni aucun agent placeur ne pourra voir sa responsabilité engagée d'aucune manière en ce qui concerne ces informations fournies par cet Offrant Autorisé.</p>	
Section B - Émetteur			
B.1	Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur :	Crédit Suisse AG (« CS »), agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres (l'« Émetteur »).	
B.2	Siège social et forme juridique de l'Émetteur, droit applicable aux activités des Émetteurs et pays d'origine de l'Émetteur :	CS est une banque suisse et une société par actions immatriculée en Suisse le 5 juillet 1856, et son activité est régie par le droit suisse. Son siège social est sis à Paradeplatz 8, CH-8001, Suisse.	
B.4b	Tendances connues affectant l'Émetteur et les secteurs d'activité dans lesquels il agit :	Non applicable – il n'y a aucune tendance, incertitude, demande, engagement ou événement connus qui peuvent avoir des conséquences négatives sur les perspectives de l'Émetteur pour l'exercice comptable en cours.	
B.5	Description du groupe et de la situation des Émetteurs au sein du groupe :	CS est une filiale entièrement détenue par Credit Suisse Group AG. CS possède des filiales dans plusieurs pays	
B.9	Bénéfice prévisionnel ou estimatif :	Non applicable ; l'Émetteur n'a effectué aucune prévision ou estimation de son bénéfice.	

B.10	Réserves du rapport d'audit sur les informations financières historiques :	Non applicable ; le rapport d'audit ne comporte aucune réserve sur les informations financières historiques.																																																																		
B.12	Sélection d'informations financières historiques essentielles ; déclaration sur l'absence de changement négatif significatif et description de changement important de la situation financière de l'Émetteur :	<p>CS <i>En millions CHF</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2"><i>Exercice clos le 31 décembre</i></th> </tr> <tr> <th></th> <th><i>2015</i></th> <th><i>2014</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Sélection de données du compte de résultat</td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires net</td> <td>23.211</td> <td>25.589</td> </tr> <tr> <td>Total des charges d'exploitation</td> <td>25.873</td> <td>22.503</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice/(déficit) net</td> <td>(3.377)</td> <td>1.764</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Sélection de données du bilan</td> </tr> <tr> <td>Total de l'actif</td> <td>803.931</td> <td>904.849</td> </tr> <tr> <td>Total du passif</td> <td>759.241</td> <td>860.208</td> </tr> <tr> <td>Total des fonds propres</td> <td>44.690</td> <td>44.641</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><i>Trimestre clos le 31 mars (non audité)</i></td> </tr> <tr> <td colspan="3"><i>En millions CHF</i></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Sélection de données du compte de résultat</td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires net</td> <td>4.366</td> <td>6.539</td> </tr> <tr> <td>Total des charges d'exploitation</td> <td>4.983</td> <td>5.098</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice/(déficit) net</td> <td>(457)</td> <td>972</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><i>Trimestre clos le 31 mars</i></td> </tr> <tr> <td colspan="3"><i>2016 (non audité)</i></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Sélection de données du bilan</td> </tr> <tr> <td>Total de l'actif</td> <td>796.661</td> <td>803.931</td> </tr> <tr> <td>Total du passif</td> <td>751.798</td> <td>759.241</td> </tr> <tr> <td>Total des fonds propres</td> <td>44.863</td> <td>44.690</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il n'y a pas eu de changement négatif significatif dans les perspectives de l'Émetteur ni dans ses filiales consolidées depuis le 31 décembre 2015.</p> <p>Il n'y a pas eu de changement important de la situation financière de l'Émetteur et de ses filiales consolidées depuis le 31 mars 2016.</p>		<i>Exercice clos le 31 décembre</i>			<i>2015</i>	<i>2014</i>	Sélection de données du compte de résultat			Chiffre d'affaires net	23.211	25.589	Total des charges d'exploitation	25.873	22.503	Bénéfice/(déficit) net	(3.377)	1.764	Sélection de données du bilan			Total de l'actif	803.931	904.849	Total du passif	759.241	860.208	Total des fonds propres	44.690	44.641	<i>Trimestre clos le 31 mars (non audité)</i>			<i>En millions CHF</i>			Sélection de données du compte de résultat			Chiffre d'affaires net	4.366	6.539	Total des charges d'exploitation	4.983	5.098	Bénéfice/(déficit) net	(457)	972	<i>Trimestre clos le 31 mars</i>			<i>2016 (non audité)</i>			Sélection de données du bilan			Total de l'actif	796.661	803.931	Total du passif	751.798	759.241	Total des fonds propres	44.863	44.690
	<i>Exercice clos le 31 décembre</i>																																																																			
	<i>2015</i>	<i>2014</i>																																																																		
Sélection de données du compte de résultat																																																																				
Chiffre d'affaires net	23.211	25.589																																																																		
Total des charges d'exploitation	25.873	22.503																																																																		
Bénéfice/(déficit) net	(3.377)	1.764																																																																		
Sélection de données du bilan																																																																				
Total de l'actif	803.931	904.849																																																																		
Total du passif	759.241	860.208																																																																		
Total des fonds propres	44.690	44.641																																																																		
<i>Trimestre clos le 31 mars (non audité)</i>																																																																				
<i>En millions CHF</i>																																																																				
Sélection de données du compte de résultat																																																																				
Chiffre d'affaires net	4.366	6.539																																																																		
Total des charges d'exploitation	4.983	5.098																																																																		
Bénéfice/(déficit) net	(457)	972																																																																		
<i>Trimestre clos le 31 mars</i>																																																																				
<i>2016 (non audité)</i>																																																																				
Sélection de données du bilan																																																																				
Total de l'actif	796.661	803.931																																																																		
Total du passif	751.798	759.241																																																																		
Total des fonds propres	44.863	44.690																																																																		
B.13	Événements récents propres à l'Émetteur présentant un intérêt pour évaluer la solvabilité de l'Émetteur :	Non applicable ; il n'y a eu aucun événement récent propre à l'Émetteur présentant un intérêt pour évaluer la solvabilité de l'Émetteur.																																																																		
B.14	Situation de l'Émetteur dans son groupe de sociétés et dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe de sociétés :	Voir l'Élément B.5 ci-dessus. Non applicable : CS ne dépend pas des autres membres de son groupe.																																																																		
B.15	Activités principales de	Les activités principales de CS sont la fourniture de services financiers dans les domaines de la banque d'investissement, la																																																																		

	l'Émetteur :	banque privée et la gestion d'actifs.
B.16	Actionnariat et de contrôle l'Émetteur :	CS est une filiale détenue entièrement par Credit Suisse Group AG.
Section C - Titres		
C.1	Type et catégorie de titres proposés et numéro(s) d'identification du titre :	<p>Les titres (les « Titres ») sont des notes. Les Titres sont des Titres à Déclenchement. Les Titres peuvent être remboursés par anticipation en cas de survenance d'un Évènement de Déclenchement.</p> <p>Les Titres d'une Série seront identifiés de manière unique par un code ISIN : FR0013162245; Code Commun : 140293911 ; Numéro de Titre Suisse : 32061311.</p>
C.2	Devise :	La devise des Titres sera l'euro (« EUR ») (la « Devise de Règlement »).
C.5	Description des restrictions sur la libre cessibilité des Titres :	<p>Les Titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés sous le régime du US Securities Act de 1933 (le « Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des, ou pour le compte ou au bénéfice de, ressortissants des États-Unis (<i>U.S. persons</i>), sauf dans le cas de certaines opérations dispensées des obligations d'enregistrement en vertu du Securities Act et par la législation sur les valeurs mobilières de l'État concerné.</p> <p>Aucune offre, vente ou livraison de Titres, ou diffusion de documents d'offre relatifs aux Titres ne peut être effectuée dans ou depuis un État sauf dans des situations où une telle offre, vente, livraison ou diffusion est conforme à toutes les lois et réglementations applicables.</p> <p>Sous réserve de ce qui est indiqué précédemment, les Titres seront librement cessibles.</p>
C.8	Description des droits attachés aux titres, rang des titres et restrictions des droits :	<p>Droits : Les Titres confèrent à chaque porteur de Titres (un « Porteur de Titres ») le droit de recevoir un rendement éventuel sur ces Titres (voir l'Élément C.18 ci-dessous). Les Titres donnent également à chaque Porteur de Titres le droit de voter certaines modifications.</p> <p>Rang : Les Titres sont des obligations non subordonnées et non garanties de l'Émetteur et prendront rang égal entre elles et avec toutes les autres obligations non subordonnées et non garanties de l'Émetteur susceptibles d'exister à un moment donné.</p> <p>Restriction des Droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Émetteur peut procéder au remboursement anticipé des Titres en cas d'illégalité, suite à un cas de défaut ou suite à certains événements affectant le ou les actif(s) sous-jacent(s). Dans un tel cas, le montant payable pour chaque Titre au titre de ce remboursement anticipé sera égal au Montant de Résiliation Non Prévus et aucun autre montant ne sera payable pour chaque Titre au titre d'intérêts ou autre. <p>Où :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Montant de Résiliation Non Prévüe : pour chaque Titre, un montant (qui peut être supérieur ou égal à zéro) égal à la valeur de ce Titre immédiatement avant son remboursement, telle que calculée par l'agent de calcul utilisant ses propres modèles et méthodologies. <p>À toute fin utile, si un Titre est remboursé à la suite d'un cas de défaut, la Montant de Résiliation Non Prévüe ne prendra pas en compte la situation financière de l'Émetteur précédant immédiatement le cas de défaut et l'Émetteur sera réputé être capable de respecter ses obligations au titre de ce Titre à cette fin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Émetteur peut ajuster les modalités des Titres sans le consentement des Porteurs de Titres en cas de survenance de certains évènements affectant les accords de couverture de l'Émetteur et/ou le ou les actif(s) sous-jacent(s), ou peut rembourser les Titres de manière anticipée au Montant de Résiliation Non Prévüe tel que décrit ci-dessus (et aucun autre montant ne pourra être versé en relation avec ces Titres à titre d'intérêts ou autre, suite à cette détermination par l'Émetteur). • Les modalités des Titres contiennent des dispositions relatives à la convocation des assemblées des Porteurs de Titres, pour débattre de questions affectant leurs intérêts, et toute résolution adoptée à la majorité applicable en assemblée sera opposable à tous les Porteurs de Titres, qu'ils aient ou non assisté ou voté pour ou contre la résolution concernée. Dans certaines circonstances, l'Émetteur peut modifier les modalités des Titres sans l'accord des Porteurs de Titres. • Les Titres sont sujets aux cas de défaut suivants : si l'Émetteur ne paie pas tout montant dû en vertu des Titres dans un délai de 30 jours à compter de sa date d'exigibilité, ou si l'un des évènements relatifs à l'insolvabilité ou à la liquidation de l'Émetteur survient. • L'Émetteur peut, à tout moment et sans l'accord des Porteurs de Titres, se faire remplacer, en tant qu'Émetteur des Titres, par toute société avec laquelle il est consolidé ou avec laquelle il fusionne, ou à laquelle il opère une cession ou un transfert de la totalité ou de l'essentiel de ses actifs. • Droit Applicable : Les Titres sont régis par le droit anglais.
C.11	Admission à la négociation :	Une demande a été déposée pour admettre à la négociation les Titres sur le Marché Réglementé de la Bourse de Luxembourg et Euronext Paris.
C.15	Effet du ou des instruments sous-jacents sur la valeur de l'investissement :	<p>La valeur des Titres et l'existence d'un remboursement anticipé des Titres à une Date de Remboursement à Barrière de Déclenchement dépendra de la performance du ou des actifs sous-jacents à la ou aux Dates d'Observation de la Barrière de Déclenchement correspondant à cette Date de Remboursement à Barrière de Déclenchement.</p> <p>La valeur des Titres et le Montant de Remboursement payable en vertu des Titres remboursés à la Date d'Échéance dépendra de la performance du ou des actif(s) sous-jacent(s) à la Date</p>

		<p>d'Observation Activante et à la Date de Fixation Finale.</p> <p>Voir l'Élément C.18 ci-dessous pour des informations relatives à la manière dont les Titres sont affectés par la valeur de l' (des) actif(s) sous-jacent(s).</p>
C.16	Date d'Échéance ou Date de Règlement Prévue :	<p>La Date d'Échéance prévue des Titres est 5 jours ouvrés devise suivant la Date de Fixation Finale (qui devrait être le 5 août 2026).</p>
C.17	Procédures de Règlement :	<p>Les Titres seront livrés par l'Émetteur contre le paiement du prix d'émission. Les procédures de règlement dépendront du système de compensation des Titres et des pratiques locales en vigueur dans le pays de l'investisseur.</p> <p>Les Titres sont compensés via Euroclear France S.A., Euroclear Bank S.A./N.V. et Clearstream Banking, société anonyme.</p>
C.18	Rendement sur les Titres Dérivés :	<p>Le rendement des Titres proviendra des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le paiement éventuel d'un Montant de Remboursement à Barrière de Déclenchement en cas de remboursement anticipé des Titres à la suite de la survenance d'un Évènement de Déclenchement; et • sauf si les Titres ont été préalablement remboursés ou achetés et annulés, le paiement du Montant de Remboursement à la Date d'Échéance prévue des Titres. <p style="text-align: center;"><u>MONTANT DE REMBOURSEMENT À BARRIÈRE DE DÉCLENCHEMENT</u></p> <p>Sauf si les Titres ont été préalablement remboursés ou achetés et annulés, s'il se produit un Évènement de Déclenchement, l'Émetteur doit rembourser les Titres à la Date de Remboursement à Barrière de Déclenchement, pour le Montant de Remboursement à Barrière de Déclenchement et pour cette Date de Remboursement à Barrière de Déclenchement. À toute fin utile, aucun Montant de Remboursement ne sera payable en cas de survenance d'un Évènement Déclencheur à la Date de Remboursement de la Barrière de Déclenchement ou après.</p> <p>Où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Barrière de Déclenchement : pour une Date d'Observation de la Barrière de Déclenchement et l' actif sous-jacent, tel que précisé dans le tableau ci-dessous correspondant à cette Date d'Observation de la Barrière de Déclenchement. • Date(s) d'Observation de la Barrière de Déclenchement : pour l'actif sous-jacent et une Date de Remboursement à Barrière de Déclenchement, tel que précisé dans le tableau ci-dessous correspondant à cette Date de Remboursement à Barrière de Déclenchement. • Date(s) de Remboursement à Barrière de Déclenchement : pour chaque Date d'Observation de la Barrière de Déclenchement, tel que précisé dans le tableau ci-dessous correspondant à cette Date d'Observation de la Barrière de Déclenchement.

		Date d'Observation de la Barrière de Déclenchement_n	Barrière de Déclenchement_n	Montant de Remboursement à Barrière de Déclenchement_n	Date de Remboursement à Barrière de Déclenchement_n
1.	29 juillet 2017, sous réserve d'ajustements	Un montant égal à 100 pourcent du Prix d'Exercice de l'actif sous-jacent	Un montant égal à 116 pourcent du Montant Nominal	5 jours ouvrés de la survenance d'un Evènement de Déclenchement	
2.	29 juillet 2018, sous réserve d'ajustements	Un montant égal à 100 pourcent du Prix d'Exercice de l'actif sous-jacent	Un montant égal à 116 pourcent du Montant Nominal	5 jours ouvrés de la survenance d'un Evènement de Déclenchement	
3.	29 juillet 2019, sous réserve d'ajustements	Un montant égal à 100 pourcent du Prix d'Exercice de l'actif sous-jacent	Un montant égal à 124 pourcent du Montant Nominal	5 jours ouvrés de la survenance d'un Evènement de Déclenchement	
4.	29 juillet 2020, sous réserve d'ajustements	Un montant égal à 100 pourcent du Prix d'Exercice de l'actif sous-jacent	Un montant égal à 132 pourcent du Montant Nominal	5 jours ouvrés de la survenance d'un Evènement de Déclenchement	
5.	29 juillet 2021, sous réserve d'ajustements	Un montant égal à 100 pourcent du Prix d'Exercice de l'actif sous-jacent	Un montant égal à 140 pourcent du Montant Nominal	5 jours ouvrés de la survenance d'un Evènement de Déclenchement	
6.	29 juillet 2022, sous réserve d'ajustements	Un montant égal à 100 pourcent du Prix d'Exercice de l'actif sous-jacent	Un montant égal à 148 pourcent du Montant Nominal	5 jours ouvrés de la survenance d'un Evènement de Déclenchement	
7.	29 juillet 2023, sous réserve d'ajustements	Un montant égal à 100 pourcent du Prix d'Exercice de l'actif	Un montant égal à 156 pourcent du Montant Nominal	5 jours ouvrés de la survenance d'un Evènement de Déclenchement	

		sous-jacent				
		8.	29 juillet 2024, sous réserve d'ajustements	Un montant égal à 100 pourcent du Prix d'Exercice de l'actif sous-jacent	Un montant égal à 164 pourcent du Montant Nominal	5 jours ouvrés de la suite de la survenance d'un Evènement de Déclenchement
		9.	29 juillet 2025, sous réserve d'ajustements	Un montant égal à 100 pourcent du Prix d'Exercice de l'actif sous-jacent	Un montant égal à 172 pourcent du Montant Nominal	5 jours ouvrés de la suite de la survenance d'un Evènement de Déclenchement
		10.	29 juillet 2026, sous réserve d'ajustements	Un montant égal à 100 pourcent du Prix d'Exercice de l'actif sous-jacent	Un montant égal à 180 pourcent du Montant Nominal	5 jours ouvrés de la suite de la survenance d'un Evènement de Déclenchement
			<ul style="list-style-type: none"> • Évènement de Déclenchement : si, à une Date d'Observation de la Barrière de Déclenchement, le Niveau de l'actif sous-jacent à l'Heure d'Évaluation est supérieur ou égal à la Barrière de Déclenchement de cet actif sous-jacent. • Heure d'Évaluation : signifie pour l'actif sous-jacent, l'heure à laquelle le sponsor compétent calcule et publie le niveau de clôture de l'actif sous-jacent. • Montant Nominal : signifie EUR 1.000 • Montant de Remboursement à Barrière de Déclenchement : pour une Date de Remboursement à Barrière de Déclenchement, telle que précisée dans le tableau ci-dessous correspondante à cette Date de Remboursement à Barrière de Déclenchement. • Niveau : signifie pour l'actif sous-jacent et un jour donné, le niveau de clôture de cet actif sous-jacent tel que calculé et publié par le sponsor compétent. • Prix d'Exercice : signifie pour l'actif sous-jacent, le Niveau de cet actif sous-jacent à l'Heure d'Évaluation à la Date de Fixation Initiale. 			
			<u>MONTANT DE REMBOURSEMENT</u>			
			Sauf si les Titres ont été préalablement remboursés ou achetés et annulés, l'Émetteur remboursera les Titres à la Date d'Échéance.			
			L'Émetteur doit rembourser les Titres à la Date d'Échéance au montant de remboursement (le « Montant de Remboursement »), qui sera un montant arrondi à la baisse à la plus petite unité négociable de la Devise de Règlement déterminé conformément au paragraphe (a) ou (b) ci-dessous :			

		<p>(a) si un Évènement Activant s'est produit, un montant égal au produit (i) du Montant Nominal et (ii) du Prix Final <i>divisé</i> par le Prix d'Exercice du Remboursement, sous réserve d'un montant maximum de 100 pour cent du Montant Nominal; ou</p> <p>(b) si aucun Évènement Activant ne s'est produit, un montant égal au produit de (i) le Montant Nominal et (ii) 100 pourcent.</p> <p>Où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de Fixation Finale : pour l' actif sous-jacent, le 29 juillet 2026, sous réserve d'ajustement. • Prix Final : pour l' actif sous-jacent, le Niveau de cet actif sous-jacent à l'Heure d'Évaluation à la Date de Fixation Finale. • Barrière Activante : pour la Date d'Observation Activante et l' actif sous-jacent, un montant égal à 60 pour cent de son Prix d'Exercice. • Évènement Activant : si à une Date d'Observation Activante, le Niveau de l' actif sous-jacent à l'Heure d'Évaluation est inférieur à la Barrière Activante de cet actif-sous-jacent. • Date d'Observation Activante : pour l' actif sous-jacent, le 29 juillet 2026, sous réserve d'ajustements. • Prix d'Exercice de Remboursement : pour l' actif sous-jacent, un montant égal à 100 pour cent du Prix d'Exercice de cet actif sous-jacent.
C.19	Prix de référence final du sous-jacent :	Le Prix Final de l' actif sous-jacent est déterminé à la Date de Fixation Finale.
C.20	Type de sous-jacent :	<p>L'actif sous-jacent est l'Indice MSCI Euro 50[®] Select 4,75% Decrement, un indice sur titres de capital.</p> <p>Des informations sur l'actif sous-jacent sont disponibles sur www.msci.com.</p>
Section D - Risques		
D.2	Principaux risques propres à l'Émetteur :	<p>Les Titres sont des obligations générales non garanties de l'Émetteur. Les investisseurs dans les Titres sont exposés au risque que l'Émetteur puisse être insolvable ou ne soit pas en mesure de satisfaire les paiements dus en vertu des Titres.</p> <p>La profitabilité de l'Emetteur sera affectée par, entre autre, des changements dans les conditions globales de l'économie, l'inflation, les taux d'intérêts/les taux de change, le risque de capital, le risque de liquidité, le risque de marché, le risque de crédit, les risques provenant des prévisions et des valorisations, les risques liés aux entités hors bilan, les risques transfrontaliers et de taux de change,</p>

		<p>les risques opérationnels, les risques légaux et réglementaires et les risques de concurrence.</p> <p>L'Émetteur est exposé à une variété de risques qui peuvent avoir des conséquences négatives sur son activité opérationnelle et/ou sur sa situation financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de liquidité : La liquidité de l'Émetteur peut être détériorée s'il n'était pas en mesure d'accéder aux marchés de capitaux ou de vendre ses actifs, et l'Émetteur s'attend à ce que ses coûts de liquidité augmentent. Si l'Émetteur est incapable de lever des fonds ou de vendre ses actifs, ou doit vendre ses actifs à un prix réduit, cela peut affecter négativement sa condition financière. Les activités de l'Émetteur sont fortement tributaires de ses dépôts de base pour obtenir du financement ; si les dépôts cessaient toutefois d'être une source stable de financement, la position de liquidité de l'Émetteur pourrait être affectée de manière négative et il peut être incapable de faire face à ses obligations ou de financer de nouveaux investissements. Des modifications des notations de crédit de l'Émetteur peuvent aussi affecter de manière négative l'activité de l'Émetteur. • Risque de marché : L'Émetteur peut subir des pertes conséquentes sur ses activités de négociation et d'investissement en raison des fluctuations et de la volatilité du marché sur les marchés financiers et autres. Ses activités sont sujettes au risque de perte en raison de conditions de marché négatives ou d'évolutions défavorables d'ordre économiques, monétaires, politiques, juridiques et d'autres évolutions dans les pays dans lesquels il agit à travers le monde. Les activités immobilières de l'Émetteur pourraient être négativement affectées par toute baisse dans les marchés immobilier et dans l'économie plus globalement. Les risques encourus par l'Émetteur sont fortement concentrés dans le secteur des services financiers et cela peut lui occasionner des pertes même lorsque les conditions économiques et de marché sont globalement positives pour d'autres acteurs du secteur. Par ailleurs, l'efficacité des stratégies de couverture de l'Émetteur peut être insuffisante pour réduire l'exposition au risque que l'Émetteur encourt dans tous les contextes de marché ou contre tous les types de risque. Le risque de marché peut aussi augmenter les autres risques auxquels l'Émetteur fait face. • Risque de crédit : L'Émetteur peut subir des pertes significatives en raison de ses expositions au crédit dans un grand nombre de transactions. L'exposition de l'Émetteur au risque de crédit peut être augmentée par des tendances économiques ou de marché négative ou par une volatilité accrue sur les marchés. L'Émetteur peut être incapable de vendre ses positions, ce qui peut augmenter ses besoins en capital, ce qui pourrait affecter négativement ses activités. Des défauts ou des inquiétudes par rapport à des défauts d'un établissement financier important pourraient également affecter l'Émetteur et plus généralement les marchés financiers de manière négative. Les informations utilisées par l'Émetteur pour gérer son risque de crédit (tel que les risques de crédit ou de négociation d'une contrepartie) peuvent être inexactes ou incomplètes. • Risques provenant d'estimations et d'évaluations : L'Émetteur fait des estimations et des évaluations qui affectent ses résultats déclarés ; ces estimations se fondent sur un
--	--	--

		<p>jugement et sur l'information disponible, et les résultats réels peuvent être substantiellement différents de ces estimations. Dans la mesure où les modèles et les processus de l'Émetteur deviennent moins prédictifs en raison de conditions de marché imprévues, l'illiquidité ou la volatilité, la capacité de l'Émetteur à faire des estimations et des évaluations précises pourrait être affectée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques relatifs aux entités hors bilan : L'Émetteur peut conclure des transactions avec des entités <i>ad hoc</i> (<i>special purpose entities</i>) qui ne sont pas consolidées et dont les actifs et les passifs sont hors bilan. Si l'Émetteur est tenu de consolider une entité <i>ad hoc</i> pour toute raison, cela peut avoir un impact négatif sur les activités et les ratios de capital et de levier de l'Émetteur. • Risque pays et de taux de change : Les risques pays peuvent augmenter les risques de marché et de crédit auxquels l'Émetteur fait face. Des tensions économiques ou politiques dans un pays ou une région peuvent affecter de manière négative la capacité des clients ou des contreparties de l'Émetteur dans ce pays ou cette région à exécuter leurs obligations vis à vis de l'Émetteur et de ce fait avoir une incidence négative sur les activités de l'Émetteur. Un point fondamental de la nouvelle stratégie de l'Émetteur consiste à accroître ses activités de banque privée dans des pays à marché émergent, ce qui augmentera son exposition à ces pays. Des perturbations économiques et financières dans ces pays peuvent affecter négativement ses activités dans ces pays. Une portion substantielle des actifs de l'Émetteur et de ses obligations sont libellés en devises autres que le franc suisse et des fluctuations dans les taux de changes peuvent affecter négativement les résultats de l'Émetteur. • Risque opérationnel : L'Émetteur est exposé à une large variété de risques opérationnels, y compris les risques d'erreur faits lors de l'exécution ou du règlement de transactions ou le risque lié aux technologies de l'information à cause des dépendances envers les technologies de l'information et les services de tierce parties. L'Émetteur peut également subir des pertes liées à une faute de ses employés. • Gestion du risque : Les politiques et les procédures de gestion du risque de l'Émetteur peuvent ne pas être toujours efficaces, et peuvent ne pas être en mesure de réduire totalement l'exposition au risque sur tous les marchés et contre tous types de risques. • Risques légaux et réglementaires : L'Émetteur fait face à des risques juridiques significatifs dans ses activités. L'Émetteur et ses filiales sont sujettes à un certain nombre de procédures légales, d'actions réglementaires et d'enquêtes, où un résultat négatif pourrait avoir des conséquences matérielles négatives sur les opérations et les résultats de l'Émetteur. Des changements d'ordre réglementaires peuvent affecter de manière négative l'activité de l'Émetteur et sa capacité à poursuivre ses plans stratégiques. L'Émetteur (et l'industrie des services financiers) continue d'être affecté par un certain nombre d'incertitudes quant à l'ampleur et au contenu de la réforme réglementaire. En vertu de la législation bancaire suisse, la FINMA jouit de pouvoirs étendus en ce qui concerne les procédures de résolution relatives à une banque suisse comme l'Émetteur, et depuis le 1er janvier 2016 à une société
--	--	--

		<p>mère suisse d'un groupe financier, tel que Credit Suisse Group AG, et ces procédures peuvent affecter de manière négative les actionnaires et créanciers de l'Émetteur. L'Émetteur est soumis à des exigences en matière de plans de résolution en Suisse, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni et peut faire face à des exigences similaires dans d'autres juridictions. Les modifications apportées aux politiques monétaires adoptées par les autorités réglementaires et banques centrales concernées peuvent avoir une incidence directe sur les coûts de financement, la levée de capitaux et les activités d'investissement de l'Émetteur et peuvent se répercuter sur la valeur des instruments financiers détenus par l'Émetteur et le contexte concurrentiel et opérationnel du secteur des services financiers. Des restrictions légales s'appliquant aux clients de l'Émetteur peuvent aussi réduire la demande de services de l'Émetteur et ainsi affecter ce dernier de manière négative.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques de concurrence : L'Émetteur fait face à une forte concurrence sur tous les marchés de services financiers et pour les produits et services qu'il offre. La compétitivité de l'Émetteur pourrait être affaiblie en cas de dommage causé à sa réputation provoqué par un dysfonctionnement (ou la perception d'un dysfonctionnement) dans ses procédures et contrôles afin de régler les conflits d'intérêts ou de prévenir les mauvaises conduites de la part d'employés. L'intérêt continu du public accordé à la compensation au sein du secteur des services financiers et les évolutions réglementaires qui y sont liées peuvent affecter de manière négative la capacité de l'Émetteur à attirer et retenir des employés hautement qualifiés. L'Émetteur subit aussi la concurrence de nouvelles technologies de négociation ce qui peut affecter négativement ses revenus et ses activités. • Risques relatifs à la stratégie : L'Émetteur peut ne pas être en mesure d'atteindre l'ensemble des bénéfices escomptés de ses initiatives stratégiques. La capacité du groupe Credit Suisse à mettre en place sa nouvelle direction, structure et organisation stratégiques est fondée sur plusieurs hypothèses clés. Si l'une de ces hypothèses s'avère inexacte, en tout ou en partie, ou s'il existe des éléments en dehors du contrôle de l'Émetteur, cela pourrait limiter la capacité de l'Émetteur à atteindre une partie ou la totalité des bénéfices escomptés de ses initiatives stratégiques. La stratégie implique aussi un changement d'orientation de certains domaines des activités du groupe Credit Suisse, ce qui est susceptible d'entraîner des effets négatifs non-anticipés sur d'autres pans de l'activité et un effet négatif sur l'activité dans son ensemble. La mise en place de la stratégie augmenterait aussi son exposition aux risques tels que les risques de crédit, les risques de marché, les risques opérationnels et les risques réglementaires. L'Émetteur a annoncé un programme visant à modifier la structure de ses entités juridiques ; ce programme est toutefois entaché d'incertitudes en matière de faisabilité, de champ d'application et de délais. Les évolutions légales et réglementaires obligeront peut-être l'Émetteur à apporter de nouveaux changements à sa structure juridique et ces changements pourront éventuellement augmenter les frais opérationnels, de capitaux, de financement et fiscaux ainsi que les risques de crédit des contreparties de l'Émetteur.
D.6	Risques principaux spécifiques aux	<p>Les Titres sont soumis aux principaux risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La valeur de marché des Titres et le montant payable ou la

<p>Titres et avertissement du risque que les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de la valeur de leur investissement :</p>	<p>quantité à livrer à l'échéance dépendent de la performance du ou des actifs sous-jacents. La performance d'un actif sous-jacent peut être sujette à des changements brusques et tout à fait imprévisibles au fil du temps (ce qu'on appelle la « volatilité »), de tels changements peuvent être affectés par des événements nationaux ou internationaux, financiers, politiques, militaires ou économiques ou par les activités des participants sur les marchés considérés. N'importe lequel de ces événements ou de ces activités peut avoir des conséquences négatives sur la valeur et le rendement des Titres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si les Titres prévoient qu'un montant payable est soumis à un plafond, la capacité de l'investisseur à participer à un changement de valeur du ou des actifs sous-jacents pendant la durée de vie des Titres sera limitée à ce plafond, nonobstant toute performance supérieure du ou des actifs sous-jacents au-delà de ce plafond. En conséquence, le rendement sur les Titres peut être significativement inférieur à celui qu'un investisseur aurait obtenu en achetant directement le ou les actifs sous-jacents. • Il peut arriver que le marché secondaire des Titres ne se développe pas ou, s'il se développe, qu'il n'offre pas de liquidité aux investisseurs et qu'il ne se maintienne pas pendant toute la durée de vie des Titres. L'absence de liquidité peut avoir un impact négatif important sur la valeur de marché de Titres. Le prix sur le marché pour un Titre peut être inférieur à son prix d'émission ou son prix d'offre et peut refléter une commission ou une réduction d'un revendeur, ce qui peut encore réduire les bénéfices que vous pourriez recevoir pour vos Titres. • La valeur de marché des Titres sera affectée par de nombreux facteurs au-delà du contrôle de l'Emetteur (en ce compris, mais sans y être limité, la solvabilité de l'Emetteur, les taux d'intérêts et les taux de rendement sur le marché, la volatilité du ou des actifs sous-jacents (le cas échéant), etc.). Tous ou une partie de ces facteurs peut influencer la valeur des Titres sur le marché. • Il peut arriver que le prix d'émission ou le prix d'offre des Titres soit supérieur à la valeur de marché de ces Titres à la date d'émission ou supérieur au prix auquel il serait possible de vendre les Titres dans le cadre d'opérations sur le marché secondaire. Le prix d'exercice ou le prix d'offre des Titres peut prendre en compte, lorsque cela est autorisé par la loi, des frais, des commissions ou d'autres montants liés à l'émission, la distribution et la vente des Titres, ou la fourniture de services d'introduction, des dépenses encourues par l'Emetteur en créant, documentant et commercialisant les Titres et des montants liés à la couverture de ses obligations en vertu des Titres. • Les niveaux et les bases d'imposition des Titres, ainsi que les allègements fiscaux et les exonérations fiscales éventuellement applicables, dépendront de la situation individuelle de l'investisseur et peuvent changer à tout moment. La qualification fiscale et réglementaire des Titres est susceptible de changer pendant la durée de vie des Titres. Il est possible que cela entraîne des conséquences
---	---

		<p>négatives pour les investisseurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans certaines circonstances (par exemple, si l'Émetteur parvient à la conclusion que les obligations mises à sa charge en vertu des Titres sont devenues illicites ou illégales, suite à un cas de défaut ou suite à certains événements affectant les obligations de couverture de l'Émetteur et/ou le ou les actif(s) sous-jacent(s)), les Titres peuvent être remboursés avant leur échéance prévue. Dans ces situations, le Montant de Résiliation Non Prévue payable peut être inférieur au prix d'achat initial et peut même atteindre zéro. Aucun autre montant ne sera payable en relation avec les Titres au titre d'intérêts ou autre, suite à cette détermination par l'Émetteur. • En cas de remboursement anticipé de Titres, il peut arriver qu'un investisseur ne soit pas en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement et/ou à un taux d'intérêt effectif aussi élevé que celui des Titres remboursés, ou même qu'il ne soit en mesure de le réinvestir qu'à un taux d'intérêt effectif considérablement inférieur. Les investisseurs dans les Titres sont invités à prendre en compte ce risque de réinvestissement à la lumière des autres placements disponibles à la date considérée. • Les investisseurs n'auront aucun droit de propriété sur l'actif sous-jacent auquel les Titres font référence, cette exclusion recouvrant, à titre non exhaustif, les droits de vote, les droits de percevoir des dividendes ou d'autres distributions ou tout autre droit. • Les investisseurs peuvent être exposés à des risques de change, dès lors que le ou les actifs sous-jacents peuvent être libellés dans une devise autre que la devise dans laquelle les Titres sont libellés, ou que les Titres et/ou le ou les actifs sous-jacents peuvent être libellés dans d'autres devises que la devise du pays de résidence de l'investisseur. La valeur des Titres peut se trouver augmentée ou diminuée en conséquence en fonction des fluctuations de ces devises. • Les Investisseurs doivent noter que l'Émetteur n'est pas tenu de maintenir la cotation des Titres dans certaines circonstances, telles qu'une modification des conditions de cotation. • L'Émetteur peut mettre en œuvre un report d'évaluation d'un actif sous-jacent ou prendre des mesures alternatives pour évaluer cet actif sous-jacent, en cas d'événements entraînant des perturbations affectant cet actif sous-jacent, chacun de ces éléments pouvant avoir des conséquences négatives sur la valeur et le rendement des Titres. • La performance d'un indice est dépendante de facteurs macroéconomiques qui peuvent négativement affecter la valeur des Titres. Un investissement dans les Titres n'est pas la même chose qu'un investissement direct dans des contrats à termes, ou des contrats d'option sur cet indice ni sur aucun ou tous les constituants inclus dans cet indice et les Porteurs de Titres ne pourront bénéficier des dividendes payés par les composants de cet indice, à moins que les règles de l'indice ne le prévoient autrement. Un
--	--	--

		<p>changement dans la composition ou la discontinuité d'un indice peut affecter négativement la valeur ou le rendement des Titres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les "indices de références" sont sujet à de récentes réformes réglementaires nationales, internationales et autres, qui peuvent changer la performance de ces "indices de références" par rapport à leur performance dans le passé, ou qui peuvent les faire disparaître complètement, ou avoir d'autres conséquences qui ne peuvent pas être prévues. Toutes ces conséquences pourraient avoir des effets négatifs sur tous Titres liés à ces "indices de référence". • L'Emetteur peut modifier les modalités et conditions des Titres sans le consentement des Porteurs de Titres afin de (a) remédier à toute ambiguïté ou corriger ou suppléer une quelconque provision si l'Emetteur détermine que c'est nécessaire ou désirable, pour autant que cette modification ne soit pas préjudiciable aux intérêts des Porteurs de Titres, ou de (b) corriger une erreur manifeste. • L'Émetteur peut ajuster les modalités des Titres sans l'accord des Porteurs de Titres en cas de réalisation de certains événements qui affectent les conventions de couverture de l'Émetteur et/ou le ou les actifs sous-jacents ou procéder au remboursement anticipé des Titres pour un montant qui peut être inférieur à l'investissement initial. • Dans le cadre de décisions discrétionnaires en vertu des modalités des Titres, l'Émetteur et l'agent de calcul peuvent prendre en compte les effets produits sur les conventions de couverture correspondantes. Il pourrait arriver que de telles décisions aient des conséquences négatives importantes sur la valeur et le rendement des Titres et pourrait entraîner leur remboursement anticipée. • L'Emetteur peut être substitué sans le consentement des Porteurs de Titres en faveur d'un quelconque de ses affilié ou d'une autre société avec laquelle il fusionne ou dans laquelle il est absorbé ou à laquelle il vend ou transfère tout ou substantiellement tout son patrimoine. • A cause d'une détérioration continue de la dette souveraine de certains pays de la zone euro, il existe un certain nombre d'incertitudes concernant la stabilité et la tenue globale de l'Union Economique et Monétaire Européen. Des événements et des développements causés par la crise de la dette souveraine dans la zone euro peuvent avoir un impact négatif sur les Titres. • L'Émetteur est exposé à un certain nombre de conflits d'intérêts, parmi lesquels : (a) dans la réalisation de certains calculs et la prise de certaines décision, il peut exister une différence entre les intérêts des investisseurs et ceux de l'Émetteur ; (b) dans l'exercice normal de son activité, l'Émetteur (ou un affilié) peut être amené à effectuer des opérations pour son propre compte et à conclure des opérations de couverture portant sur des Titres ou sur des dérivés liés à ceux-ci, ce qui peut avoir des conséquences sur le prix de marché, la liquidité ou la valeur des Titres ; et (c) l'Émetteur (ou un affilié) peut être amené à obtenir des informations confidentielles relatives à
--	--	--

		<p>un ou plusieurs actifs sous-jacents, ou à n'importe quel instrument dérivé lié à ceux-ci, informations susceptibles de présenter de l'importance pour un investisseur, mais que l'Émetteur n'aura aucune obligation (et pourrait avoir l'interdiction légale) de révéler.</p> <p>Les investisseurs peuvent perdre une partie ou la totalité de leur investissement en cas de réalisation de l'un ou de plusieurs des événements suivants : (a) si les Titres ne prévoient pas le remboursement intégral du prix d'émission ou du prix d'achat au moment de l'échéance, ou au moment d'un remboursement anticipé obligatoire, ou au moment d'un remboursement anticipé optionnel des Titres, (b) si l'Émetteur fait défaut et est dans l'incapacité de procéder aux paiements dus en vertu des Titres, (c) si des ajustements sont apportés aux modalités des Titres à la suite de certains événements affectant les conventions de couverture de l'Émetteur et/ou les actifs sous-jacents, et ayant pour conséquence une baisse du montant payable ou des actions à livrer, ou (d) si les investisseurs vendent leurs Titres avant la maturité sur le marché secondaire à un montant inférieur au prix d'achat initial.</p>																																				
Section E - Autres																																						
E.2b	Raisons de l'offre et utilisation des produits :	Non applicable ; les produits nets retirés de l'émission des Titres seront utilisés par l'Émetteur pour les besoins généraux de son entreprise (y compris pour la conclusion de conventions de couverture).																																				
E.3	Modalités de l'offre :	<p>Une offre de Titres sera effectuée en France au cours de la période allant du 17 mai 2016 (inclus) au 29 juillet 2016 (inclus) (la « Période d'Offre »). La Période d'Offre peut être interrompue à tout moment. Pour chaque jour de la Période d'Offre, le prix d'offre sera celui indiqué dans le tableau ci-dessous intitulé "Détails du Prix d'Offre" dans la colonne intitulée "Prix d'Offre (exprimé en pourcentage du Montant Nominal Global)" correspondant au jour considéré.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Détails du Prix d'Offre</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Détails du Prix d'Offre</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Date</th> <th style="text-align: center;">Prix d'Offre (exprimé en pourcentage du Montant Nominal Global)</th> <th style="text-align: center;">Date</th> <th style="text-align: center;">Prix d'Offre (exprimé en pourcentage du Montant Nominal Global)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">17 mai 2016</td> <td style="text-align: center;">99.90%</td> <td style="text-align: center;">23 juin 2016</td> <td style="text-align: center;">99.95%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18 mai 2016</td> <td style="text-align: center;">99.90%</td> <td style="text-align: center;">24 juin 2016</td> <td style="text-align: center;">99.95%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">19 mai 2016</td> <td style="text-align: center;">99.90%</td> <td style="text-align: center;">25 juin 2016</td> <td style="text-align: center;">99.95%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20 mai 2016</td> <td style="text-align: center;">99.90%</td> <td style="text-align: center;">26 juin 2016</td> <td style="text-align: center;">99.95%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">21 mai 2016</td> <td style="text-align: center;">99.91%</td> <td style="text-align: center;">27 juin 2016</td> <td style="text-align: center;">99.96%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">22 mai 2016</td> <td style="text-align: center;">99.91%</td> <td style="text-align: center;">28 juin 2016</td> <td style="text-align: center;">99.96%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">23 mai 2016</td> <td style="text-align: center;">99.91%</td> <td style="text-align: center;">29 juin 2016</td> <td style="text-align: center;">99.96%</td> </tr> </tbody> </table>	Détails du Prix d'Offre		Détails du Prix d'Offre		Date	Prix d'Offre (exprimé en pourcentage du Montant Nominal Global)	Date	Prix d'Offre (exprimé en pourcentage du Montant Nominal Global)	17 mai 2016	99.90%	23 juin 2016	99.95%	18 mai 2016	99.90%	24 juin 2016	99.95%	19 mai 2016	99.90%	25 juin 2016	99.95%	20 mai 2016	99.90%	26 juin 2016	99.95%	21 mai 2016	99.91%	27 juin 2016	99.96%	22 mai 2016	99.91%	28 juin 2016	99.96%	23 mai 2016	99.91%	29 juin 2016	99.96%
Détails du Prix d'Offre		Détails du Prix d'Offre																																				
Date	Prix d'Offre (exprimé en pourcentage du Montant Nominal Global)	Date	Prix d'Offre (exprimé en pourcentage du Montant Nominal Global)																																			
17 mai 2016	99.90%	23 juin 2016	99.95%																																			
18 mai 2016	99.90%	24 juin 2016	99.95%																																			
19 mai 2016	99.90%	25 juin 2016	99.95%																																			
20 mai 2016	99.90%	26 juin 2016	99.95%																																			
21 mai 2016	99.91%	27 juin 2016	99.96%																																			
22 mai 2016	99.91%	28 juin 2016	99.96%																																			
23 mai 2016	99.91%	29 juin 2016	99.96%																																			

		24 mai 2016	99.91%	30 juin 2016	99.96%
		25 mai 2016	99.91%	1 juillet 2016	99.96%
		26 mai 2016	99.91%	2 juillet 2016	99.96%
		27 mai 2016	99.91%	3 juillet 2016	99.96%
		28 mai 2016	99.92%	4 juillet 2016	99.97%
		29 mai 2016	99.92%	5 juillet 2016	99.97%
		30 mai 2016	99.92%	6 juillet 2016	99.97%
		31 mai 2016	99.92%	7 juillet 2016	99.97%
		1 juin 2016	99.92%	8 juillet 2016	99.97%
		2 juin 2016	99.92%	9 juillet 2016	99.97%
		3 juin 2016	99.92%	10 juillet 2016	99.97%
		4 juin 2016	99.92%	11 juillet 2016	99.98%
		5 juin 2016	99.93%	12 juillet 2016	99.98%
		6 juin 2016	99.93%	13 juillet 2016	99.98%
		7 juin 2016	99.93%	14 juillet 2016	99.98%
		8 juin 2016	99.93%	15 juillet 2016	99.98%
		9 juin 2016	99.93%	16 juillet 2016	99.98%
		10 juin 2016	99.93%	17 juillet 2016	99.98%
		11 juin 2016	99.93%	18 juillet 2016	99.98%
		12 juin 2016	99.94%	19 juillet 2016	99.99%
		13 juin 2016	99.94%	20 juillet 2016	99.99%
		14 juin 2016	99.94%	21 juillet 2016	99.99%
		15 juin 2016	99.94%	22 juillet 2016	99.99%
		16 juin 2016	99.94%	23 juillet 2016	99.99%
		17 juin 2016	99.94%	24 juillet 2016	99.99%
		18 juin 2016	99.94%	25 juillet 2016	99.99%
		19 juin 2016	99.95%	26 juillet 2016	100%

		<table border="1"> <tr> <td>20 juin 2016</td> <td>99.95%</td> <td>27 juillet 2016</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>21 juin 2016</td> <td>99.95%</td> <td>28 juillet 2016</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>22 juin 2016</td> <td>99.95%</td> <td>29 juillet 2016</td> <td>100%</td> </tr> </table>	20 juin 2016	99.95%	27 juillet 2016	100%	21 juin 2016	99.95%	28 juillet 2016	100%	22 juin 2016	99.95%	29 juillet 2016	100%
20 juin 2016	99.95%	27 juillet 2016	100%											
21 juin 2016	99.95%	28 juillet 2016	100%											
22 juin 2016	99.95%	29 juillet 2016	100%											
		<p>Où "Montant Nominal Global" signifie 30.000.000 EUR.</p> <p>Les Titres sont proposés sous réserve des conditions suivantes :</p> <p>L'Émetteur se réserve le droit de retirer l'offre et/ou d'annuler l'émission de Titres pour quelque raison que ce soit, à tout moment, à ou avant la date d'émission.</p> <p>L'Émetteur peut exercer son droit de racheter et détenir, revendre ou annuler tout ou partie des Titres à tout moment après le 29 juillet 2016, notamment, à titre non exhaustif, dans le cas où le niveau de souscription des Titres est inférieur au Montant Nominal Total des Titres émis à la date d'émission.</p> <p>Rien dans les modalités de l'offre ne devra être interprété comme un engagement pris par l'Émetteur sur le niveau probable de souscription des Titres ou le nombre ou le Montant Nominal Total des Titres qui seront en circulation à un moment donné et les investisseurs potentiels dans les Titres ne devraient faire aucune supposition à cet égard.</p> <p>Les paiements des Titres doivent être versées au Distributeur concerné conformément aux accords existants entre le Distributeur concerné et ses clients au sujet de la souscription de titres en général. Les Demandeurs seront notifiés par le Distributeur concerné du succès de leur candidature.</p> <p>Il n'y a pas de montant minimum pour candidater.</p>												
E.4	Intérêts pertinents portant sur l'émission/l'offre:	Des commissions seront dues à ou aux Distributeur(s). L'Émetteur peut être exposé à des conflits entre ses propres intérêts et ceux des porteurs de Titres, comme décrit à l'Élément D.6 ci-dessus.												
E.7	Estimation des frais facturés à l'investisseur par l'Émetteur/offrant :	Le montant des commissions payées par l'Émetteur ou ses sociétés affiliées s'élève en fonction de la durée de vie des Titres jusqu'à 0,90 pour cent par an du Montant Nominal par Titre. Le prix d'offre et les modalités des Titres prennent en compte de telles commissions et peuvent être supérieurs au prix du marché des Titres à la date d'émission.												